

# LES FORMATIONS IFOC

## LES DISPOSITIFS LCB-FT

Les nouveaux défis déontologiques de la théorie à la pratique

Lundi 12 décembre 2022  
9h30-12h30 / 14h00-17h00

### **SALLE DESKEO BONNE NOUVELLE – SALLE 3**

19, 21 rue Poissonnière 75002 PARIS – Métro Bonne Nouvelle

#### **Intervenants**

Réjane CHAUMONT, présidente de la commission Formation et Prospective de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Tarbes

Stéphane NESA, président de la commission Compliance, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Ajaccio (Sous réserve de disponibilité)

#### **Les objectifs**

Sensibiliser les bâtonniers et les Ordres sur les obligations pesants sur les Ordres et les CARPA

Rappeler les principes essentiels des dispositifs LCB FT et applicables aux avocats et aux CARPA pour mieux les appréhender

Aider les Bâtonniers et les Ordres à organiser les réponses à ces sujétions

Présenter l'importance des enjeux pour la profession d'avocat et de l'ordinalité

#### **Formation ouverte**

Réservée aux bâtonniers, vice-bâtonniers, bâtonniers élus, aux membres des Conseils de l'Ordre, aux présidents et membres des Conseils d'administration des CARPA, aux membres des Conseils régionaux de discipline, au personnel des Ordres et des CARPA

Nombre de place limité

## 9H15 Mot d'accueil

## 9h30 Ouverture de la formation

- **Actualité LCB FT et enjeux pour la profession d'avocat et l'ordinalité**  
Rapport du GAFI publié 17 mai 2022 suite au contrôle de la France : concernant les Avocats  
Point forts et points de faiblesses recensés  
  
Nouvelle visite de contrôle du GAFI déjà programmée 2025 le « paquet LBC-FT de l'UE »  
  
Les chantiers prioritaires

### Questions

- **Appréhender les principes des dispositifs LCB FT pour mieux les maîtriser : une réelle question d'indépendance et d'autorégulation**  
Les objectifs du dispositif de coopération internationale LCB FT : un enjeu démocratique  
  
Rappel sur la notion du blanchiment  
  
Qui sont les acteurs du contrôle anti-blanchiment ?  
  
Quelles sont les obligations de l'avocat et quels sont ses outils ?

### Questions

## 12h30 Fin 1<sup>ère</sup> partie

## 14h00 Reprise de la formation

- **Suite : appréhender les principes des dispositifs LCB FT pour mieux les maîtriser : une réelle question d'indépendance et d'autorégulation**  
Comment s'opère la vérification des obligations par le Conseil de l'Ordre et quelles en sont les suites ?

### Questions

- Quels réflexes adopter face à une déclaration de soupçon ?  
  
Rapide focus sur les cas particuliers de la CARPA et du gel des avoirs

## 17h00 Fin de la formation

**6 heures de formation éligible au FIF PL**

Une attestation de participation vous sera délivrée par l'IFOC.

La demande d'aide auprès du FIF PL devra être faite directement par le participant.

## **Intitulé de la formation**

### **Les dispositifs LCB FT**

**Durée : 6h**

### **Objectifs pédagogiques (thèmes abordés) :**

#### **A l'issue de la formation le participant aura appris à :**

Sensibiliser les bâtonniers et les Ordres sur les obligations pesants sur les Ordres et les CARPA

Rappeler les principes essentiels des dispositifs LCB FT Applicables aux avocats et aux CARPA pour mieux les appréhender

Aider les Bâtonniers et les Ordres à organiser les réponses à ces sujétions

Présenter l'importance des enjeux pour la profession d'avocat et de l'ordinalité

### **Objectifs opérationnels :**

#### **A l'issue de la formation le participant sera capable de :**

Maîtriser les dispositifs LCB-FT et les outils de contrôle

Connaissance des outils contre le blanchiment d'argent

Lutter contre l'argent provenant des activités criminelles et son introduction dans les circuits financiers légaux

Lutter contre le financement du terrorisme

Lutter contre la Fraude fiscale

### **Pré-requis :**

Formation ouverte aux bâtonniers, vices-bâtonniers, bâtonniers élus, aux membres des Conseils de l'Ordre, aux présidents et membres des Conseils d'administration des CARPA, aux membres des Conseils régionaux de discipline, au personnel des Ordres et des CARPA

### **Modalités d'accès :**

Inscription en ligne avec un bulletin d'inscription adressé par mail et lien accessible sur le site de la Conférence des bâtonniers [www.conferencedesbatonniers.com/fr/](http://www.conferencedesbatonniers.com/fr/)

### **Date de la formation :**

Lundi 12 décembre 2022 - 9h30-12h30/ 14h00-17h00

### **Lieu de la formation :**

SALLE DESKEO BONNE NOUVELLE - Salle 3 – 19-21 rue Poissonnière - 75002 PARIS

### **Tarif de la formation :**

Frais d'inscription : 100€

TVA : « exonérée de TVA — Art. 261.4.4 a du CGI »

### **Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

**Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant**

### **Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :**

Questionnaire d'évaluation des acquis est donné au début de la formation (questions intégrées dans le questionnaire d'évaluation de la satisfaction)

### **Formalisation à l'issue de la formation :**

Une attestation de participation est envoyée à chaque participant à l'issue de chaque formation, dans les deux mois qui suivent la formation et une facture avec les frais acquittés

### **Modalités pédagogiques :**

Interventions - débats – mises en pratique

Le référent pédagogique est la présidente de la commission de Formation et perspectives.

Le référent handicap, responsable des manifestations de la Conférence des Bâtonniers

**N° de déclaration d'activité de l'IFOC : 11754215375**

**Institut Formation ordinal de la Conférence des Bâtonniers**

N° siret : 493 352 090 00010